

# **C.N.E.C.**

Conseil National des Entreprises de Coiffure

Syndicat professionnel immatriculé :

A La mairie de Paris sous le numéro 950039

A la préfecture de Paris sous le numéro 18786

Dont le siège social est situé au 139, boulevard Haussmann Paris 75008

Le président et le conseil d'administration du CNEC ont l'honneur de  
vous convoquer à

## **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CNEC**

Qui aura lieu le 18 octobre 2023

A 16 : 30 heures

- Cette réunion se déroulera conformément au protocole sanitaire renforcé en distanciel le lien TEAM vous sera communiqué après validation de votre inscription

### ORDRE DU JOUR :

- 1° Accueil numérique et état des présences.
- 2° Rapport moral du président
- 3° Compte rendu d'activité et d'évolution du CNEC
- 4° Adoption des comptes exercice 2022
- 5°
  - Présentation des comptes et rapport par le trésorier
  - Rapport du commissariat aux comptes
  - Affectation du résultat
  - Résolution d'adoption des comptes
  - Quitus de gestion
- 6° questions diverses
- 7° Pouvoir au porteur

Vous en remerciant par avance

# C.N.E.C.

Conseil National des Entreprises de Coiffure

Syndicat professionnel immatriculé :

A La mairie de Paris sous le numéro 950039

A la préfecture de Paris sous le numéro 18786

Dont le siège social est situé au 139, boulevard Haussmann Paris 75008

## Assemblée Générale Ordinaire du 18 octobre 2023 à 16h30

### POUVOIR

Je soussigné : .....

Donne pouvoir à : .....

Pour me représenter à l'AGO du C.N.E.C. qui aura lieu le 18 octobre 2023, ou il sera délibéré sur l'ordre du jour porté sur les convocations, pour examiner tous documents, pour intervenir dans tous les débats et pour prendre part à tous les votes.

Signature du mandant

Signature du mandataire

Mandant : faire précéder la

Faire précéder la signature par la

Signature de la mention suivante

mention suivante

**(Bon pour pouvoir)**

**(Pouvoir accepté)**

Fait à : .....le : .....2023

En raison du protocole sanitaire l'assemblée Générale Ordinaire se déroulant en distanciel seuls seront pris en compte les pouvoirs parvenus à l'adresse suivante : ..... et ce avant la date du 15 octobre 2023

Extrait des statuts : L'assemblée statue à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne peut détenir plus de dix pouvoirs en sus du sien.